

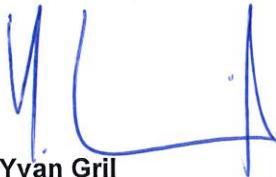
Engagements de KEYS REIM concernant la protection des données personnelles

Dans le cadre de la récente entrée en vigueur du Règlement européen n°2016/679 du 27 avril 2016, *relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel* (« RGPD »), KEYS REIM s'engage à assurer la protection, la confidentialité et la sécurité des données à caractère personnel qui lui sont confiées et à cette fin notamment :

- A nommé un Délégué à la protection des données (DPO);
- Tient et met régulièrement à jour un registre recensant l'ensemble des traitements des données ;
- Ne traite que les données personnelles nécessaires aux fins qu'elle poursuit, dans le strict respect des durées légales et réglementaires applicables ;
- A mené une analyse de risques aux fins de mettre en œuvre des mesures techniques et organisationnelles adaptées ;
- Évalue systématiquement et selon une grille précise le niveau de risques et de garanties de ses sous-traitants ;
- Met en œuvre des procédures internes de gestion des incidents de sécurité et de violations de données personnelles ;
- Met en œuvre des procédures internes aux fins de répondre aux demandes de droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la limitation, à la portabilité et d'opposition des personnes concernées par les données personnelles traitées par KEYS REIM.

Keys REIM met à la disposition toutes les informations nécessaires pour apporter la preuve du respect de ces obligations.

Fait à Paris, le 25 mai 2018,


Yvan Gril
Directeur Général